

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de convocation

Date d'affichage

17 Mai 2021

17 Mai 2021

SEANCE DU VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2021_31

L'an Deux Mille Vingt et un, le Vingt-cinq du mois de MAI, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit** par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,

Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs BELISAIRE Louis, ORSET Loic, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.

Absent : FABRE Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : Valorisation des certificats d'énergie ; Convention AREVE/EDF.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le groupement d'intérêt public AREVE, qui couvre le territoire des 3 EPCI suivants : CAVEM, DPVa, et CCPF, a signé une convention avec l'opérateur historique EDF permettant aux collectivités de l'est Var de bénéficier d'une offre de rachat des certificats d'économie d'énergie (CEE) qu'elles génèrent.

L'AREVE s'est engagée depuis le 1^{er} janvier 2021 à diversifier ses activités et proposer son aide aux collectivités dans la recherche de l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine public.

Cette offre est sans exclusivité, ni obligation. L'AREVE devient mandataire gratuit de la collectivité afin de réaliser le dossier de valorisation des certificats. La collectivité s'engage elle à désigner son représentant : Monsieur Bernard PERRIMOND, 1^{er} Adjoint ; il sera chargé d'échanger avec Julien LYAN, Directeur technique de l'AREVE, afin de lui transmettre à chaque projet les pièces justificatives nécessaires à l'obtention des certificats.

L'offre de rachat proposée par EDF s'établit à 6.2 €/kwh cumac ; Elle a été négociée par l'AREVE et proposée au même montant à chaque collectivité ressortissante de l'AREVE. Elle est valable pour une durée d'un an, reconductible une fois.

Pour chaque travaux ou action susceptibles de générer des certificats d'économie d'énergie, la Commune de LA ROQUE-ESCLAPON ;

- donne mandat à Mr LYAN Julien, agissant en qualité de Directeur technique de l'AREVE pour la gestion technique, juridique et administrative, des éléments nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de certificats d'économie d'énergie ;
- atteste qu'elle fournira à l'AREVE l'ensemble des documents nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de certificats d'économie d'énergie, l'AREVE se chargeant de les transmettre à EDF ;

Faisant suite à cet exposé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89/2016, approuvant la convention constitutive de groupement d'intérêt public AREVE.

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Dracénoise n° 19 du 27 juin 2016 approuvant le projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence de rénovation énergétique Var Est » AREVE,

Vu la convention de partenariat 2021 entre EDF et l'AREVE,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Par : 09 voix ; Pour : 09 voix ; Abstention : 0 voix ; Contre : 0 voix ;

- **Délibère favorablement pour bénéficier de cette offre, et ouvrir la possibilité à l'AREVE d'être mandataire gratuit de ce type d'opération pour son compte.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an susdits,

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 04 AOUT 2021

et publication ou notification

le 04 AOUT 2021

Le Maire,